



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2023/003

Objet : Mise en place d'une règle de stationnement et de circulation

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu la demande de Monsieur CHEVALIER Kévin en date du 22 décembre au profit de l'Entreprise Jean Lefebvre,
Vu, les pouvoirs de la police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules, Chemin Vaillant et Chemin Baraiqueux à Sainghin-en-Weppes afin de réaliser des travaux de voirie, il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits le lundi 09 janvier 2023 jusqu'à fin des travaux de voirie, Chemin Vaillant et Chemin Baraiqueux.

Article 2 : Une signalisation et une pré-signalisation d'interdiction seront mises en place par l'Entreprise E.J.L.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Le Directeur Général des services, le Commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la ville de SAINGHIN-en-WEPPEES, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la Bassée,
- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Monsieur le directeur d'EJL LILLE-FLANDRES
- La Police Municipale,
- Archives de la Police Municipale



Fait à Sainghin-en-Weppes le 03 janvier 2023

Le Maire,

Matthieu CORBILLON